



**RGE Études :**  
c'est maintenant !



CONSTRUCTION NUMÉRIQUE

# Convention BIM : le préalable nécessaire au travail collaboratif

LE MONITEUR.FR - Publié le 24/11/2015 à 16:21

**Mots clés :** Entreprise du BTP - Logiciels - Outils d'aide - Maîtrise d'ouvrage

Si le Building information model (BIM) attire de plus en plus de professionnels de la construction, encore peu d'entreprises ont réellement opéré la transition vers ce nouveau mode de travail collaboratif et les outils qui l'accompagnent. Dans ce contexte, Citae, branche du groupe BTP Consultants, lance une prestation d'AMO BIM.



© Citae - Le protocole BIM organise et structure les échanges entre les acteurs d'un projet.

Encore nouveau en France, Le Building information model (BIM) est loin d'être entré dans les mœurs. Afin d'aider les maîtres d'ouvrages à opérer la transition du BIM, Citae, la branche conseil-environnement-énergie du groupe BTP Consultants propose une prestation d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) BIM. « Simplement indiquer dans le cahier des charges que l'opération doit être réalisée en BIM ne suffit pas », martèle Fabrice Kerlogot, référent technique BIM chez Citae. « Cela peut même être déstabilisant pour l'architecte », poursuit-il.

D'où l'intérêt de mettre en place des règles de travail collectif dès le départ d'un projet de construction. La première étape est de définir la méthodologie du projet. « Cette méthodologie garantit la stabilité, la pérennité et la fiabilité de la maquette numérique », rappelle Fabrice Kerlogot. Cela implique par exemple de demander à chaque bureau d'études les informations qui doivent figurer dans la maquette numérique.

## Protocole BIM ou plan qualité du projet

La synthèse de ces besoins permet de définir un protocole BIM, afin d'organiser les échanges entre les intervenants autour du projet. « Il s'agit de définir le niveau de détails souhaité en fonction des étapes : avant-projet sommaire (APS), avant-projet définitif (APD), étude de projet (PRO), etc. », explique Fabrice Kerlogot. Autre point important, ce protocole doit indiquer les livrables attendus et leur format. On parle de format natif et d'IFC, le plus souvent. Le même document indique les responsabilités des uns et des autres. « Un élément qui intéresse également les assureurs », rappelle Fabrice Kerlogot.

Enfin, le protocole indique les niveaux de détails à atteindre en fonction des intervenants du projet. « Si la maquette numérique sera utilisée ensuite pour la gestion de patrimoine, les données devront être compatibles avec des logiciels comme Abyla ou Active 3D », rappelle Fabrice Kerlogot. La base de données qui accompagne la représentation en 3D du projet doit donc être structurée de façon rigoureuse.

Mediaconstruct, association qui promeut le BIM en France, milite activement en faveur de ces protocoles ou convention BIM. L'association travaille d'ailleurs depuis un an à la rédaction d'un guide pour une convention BIM. L'ouvrage est en cours de finalisation et devrait circuler auprès des organisations professionnelles prochainement.